



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Séance du 7 juin 2021

L'an deux mille vingt-et-un le sept juin à 19h, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Gioux, au nombre de 35 jusqu'au point 4 et l'arrivée à 20h04 de M. DUCOURTIOUX, puis 36, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 31 mai 2021.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs MOINE Michel ; DUCOURTIOUX Stéphane ; HAGENBACH Nadine ; COLLET-DUFAYS Céline ; HAYEZ Marie-Françoise ; ROUGIER Bernard ; BAUCULAT Annick ; LEGER Jean-Luc ; MALHOMME Elodie ; DEBAENST Catherine ; DURAND Serge ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie Hélène ; LABARRE Jacqueline ; ESTERELLAS Philippe ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; SALVIAT Gérard ; LHERITIER Laurent ; BŒUF Jacques ; MERIGOT Pascal ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; PINLON Evelyne ; FOUGERON Roger ; AUMENIER Gérard ; PRIOURET Denis ; SAINTRAPT Alex ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude ; BERTIN Valérie ; TOURNIER Jacques.

ETAIENT EXCUSES : M. LETELLIER Thierry suppléé par SALVIAT Gérard ; LABOURIER Dominique.

Ayant donné procuration : BOUQUET Benjamin et DUGAUD Isabelle à HAGENBACH Nadine ; VERONNET Jean-Luc et ARNAUD Christian à PINLON Evelyne. DUCOURTIOUX Stéphane à MOINE Michel jusqu'à son arrivée à 20h04

ETAIENT ABSENTS : BRUNET Guy ; TERNAT Didier ; Thierry ROGER ; JOSLIN Jean-Louis.

Mme Marine BONIFAS, maire de Gioux, accueille les participants et leur souhaite une bonne réunion.

Secrétaire de séance

Afin de répondre aux obligations fixées par l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : M. Benjamin Simons. Désigné à l'unanimité.

Ordre du jour

Secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu de la séance du 13 avril 2021

Informations : Délibérations du Bureau

Information Point de réflexion sur le futur transfert des compétences eau et assainissement pour 2026

Administration générale, finances

1. Vente de locaux à la Commune de Saint-Sulpice les Champs
2. Syndicat mixte du Lac de Vassivière : modification de statuts
3. Syndicat mixte du Pays Sud Creusois : modification de statuts

4. Participation financière aux syndicats mixtes et organismes de regroupement - correctif
5. Attribution de subvention à la Scène Nationale d'Aubusson
6. Débat Pacte de gouvernance
7. Renouvellement d'un groupement de commandes de fournitures de carburant et autres combustibles

Développement et Aménagement du Territoire

8. Présentation du rapport d'activité de l'Office de Tourisme
9. Révision allégée du PLU d'Aubusson – adoption définitive
10. Financement DORSAL Jalon 2 et avance remboursable du Département de la Creuse
11. Validation de projets pour le contrat Boost'ter et le financement de l'ingénierie de projet

Questions diverses

Mme Valérie BERTIN rend compte au Conseil des diverses réunions qui se sont tenues ces dernières semaines, notamment avec les porteurs de projet du restaurant de St-Marc à Loubaud, la Commission Économie, la Commission Environnement, une réunion très constructive avec la DDT. Elle évoque également la réunion du Comité Technique qui s'est tenue ce matin, dont le travail collaboratif a pour objet de finaliser les Lignes Directrices de Gestion de la Communauté de communes.

Elle informe le Conseil de la réception de l'avis de la CRC sur le budget, qui sera adressé très prochainement aux délégués. Des décisions seront à prendre au prochain conseil prévu à la fin du mois. Un rendez-vous avec la Préfète se tiendra mercredi matin, car la CRC nous demande à nouveau d'augmenter nos recettes ou de diminuer nos dépenses.

Compte-rendu du conseil du 13/04/2021 :

Mme Marie-Françoise HAYEZ (p.14) avait demandé « la raison pour laquelle il y avait une différence de tarification entre les 2 prestations ».

M. Michel MOINE demandait pourquoi nous n'avions plus de contrat avec le site de Rosiers d'Égletons qui est un site d'incinération.

M. Jean-Luc LEGER rappelle qu'il avait bien parlé de « neutralisation des AC négatives ».

Mme Céline COLLET-DUFAYS dans son intervention p.12 souhaite remplacer « incite » par « propose ».

Informations sur les délibérations du Bureau

Mme BERTIN donne la liste des délibérations prises par le Bureau.

Concernant le vœu du Bureau dans l'affaire Combe-Maës, elle précise que l'assurance SMACL tient la direction du procès et lui a demandé par l'intermédiaire de l'avocat, de ne pas faire appel de la décision du Tribunal Administratif. Mme BERTIN précise que, même si c'est à la Présidente d'ester en justice, elle a alors souhaité prendre l'avis du Bureau, qui a émis le vœu, à l'unanimité, de ne pas faire appel.

Information Point de réflexion sur le futur transfert des compétences eau et assainissement pour 2026

M. Laurent LHERITIER prononce l'intervention suivante :

Transfert de compétence Eau Potable et assainissement

Depuis le début de mandat, la question du transfert de compétence « Eau Potable et assainissement collectif » est au cœur de mes préoccupations.

Pour rappel la loi NOTRe avait prévu un transfert de compétence Eau Potable et assainissement aux Communautés de communes au 1^{er} janvier 2020. Les Communautés de Communes avaient la possibilité

de reporter ce transfert au 1^{er} janvier 2026 en activant la minorité de blocage ce qui a été fait sur notre collectivité. (LOI n° 2018-702 du 3 août 2018)

Je souhaite vous préciser les choses plus particulièrement sur l'Eau Potable, sujet important et pour lequel nous devons donc prendre le temps de la concertation.

Afin de vous donner un aperçu synthétique de la situation de notre territoire sur ce sujet, la Communauté Creuse grand sud est composée :

26 communes :

20 communes adhèrent à 3 syndicats

SIAEP Haute Vallée de la Creuse : 2 communes (Felletin – Croze)

SIAEP de la Rozeille : 11 communes (Alleyrat, St Maixant, St Amand, St Alpinien, St Pardoux le neuf, St Avit de Tardes, La Villetelle, Néoux, Moutier Rozeille, St Feyre la Montagne, St Frion)

SIAEP Saint Sulpice / Vallière : 7 communes (St Sulpice les champs, Blessac, St Marc à Frongier, Vallière, St Yrieix la Montagne, La Nouaille, St Marc à Loubaud)

6 communes gèrent leur eau potable en régie, en délégation ou en prestation de service public :
Aubusson, St Quentin la Chabanne, Gioux, Gentioux Pigerolles, Faux la Montagne et La Villedieu.

Dès lors que la communauté de commune Creuse Grand Sud va devenir compétente en matière d'eau potable, au plus tard au 1^{er} janvier 2026 comme le prévoit la Loi NOTRe, la position qui me semble la plus réaliste serait que l'EPCI confie la gestion de cette compétence aux syndicats existants qui ont vocation à se maintenir et pourraient être renforcés par l'intégration des communes aujourd'hui indépendantes.

Je précise qu'un syndicat perdure s'il est présent sur au moins 2 EPCI ce qui est le cas des structures citées précédemment.

C'est donc pour ces 6 communes que nous devons concentrer notre attention avec pour objectif que ce transfert de compétence soit le moins impactant pour les usagers.

2 positionnements s'offrent à nous :

- **Être attentiste** et donc attendre 2025 pour envisager ce transfert de compétence.

Cette posture pourrait avoir des conséquences importantes pour les usagers car l'EPCI devrait mettre alors en place en urgence une organisation en 2025.

- **Être acteur** et donc travailler maintenant sur les changements administratifs, techniques et politiques de cette mise en conformité avec la loi.

Il nous est apparu important d'être acteur de ce changement et pour cela, nous avons rencontré individuellement les communes concernées et les syndicats, nous en avons parlé en réunion de bureau et j'ai organisé une réunion d'information et de travail le vendredi 19 mars 2021 à Moutier Rozeille.

L'agence de l'eau Loire Bretagne et le Conseil départemental de la Creuse étaient représentés lors de cette réunion.

Les enjeux qualitatifs, quantitatifs, sanitaires et financiers ont été abordés de manière à ce que toutes les personnes présentes puissent avoir des informations précises.

Je citerai entre autres : le soutien financier de l'Agence de l'Eau, de l'État, la mise en place programmée du Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux potables par la révision de la directive européenne 98/83/CE en 2019 prévoyant une évolution vers des PGSSE obligatoires, etc.

Nous avons aussi donné quelques repères en terme de calendrier, pour mettre en place les études indispensables à la connaissance patrimoniale et technique des réseaux et équipements (schéma directeur d'alimentation en eau potable)

J'ai adressé le 20 avril 2021 un courriel aux 6 communes concernées pour faire un point sur la réflexion et proposer si nécessaire l'ingénierie du service « eau » de notre Communauté de communes.

J'ai reçu le 14 mai 2021 une réponse conjointe de 4 des 6 communes.

Mon action et celle du service dans ce dossier est une démarche d'information pour apporter tous les éléments et éclairer la réflexion sur ce sujet stratégique. De mon point de vue, nous devons faire preuve de pragmatisme et de vision à long terme.

Si toutes les communes adhèrent à un syndicat avant le transfert de compétence, il ne sera pas nécessaire d'intégrer la question de l'eau potable dans l'étude de transfert et nous pourrions uniquement nous concentrer sur la question de l'assainissement collectif.

D'après les informations dont nous disposons aujourd'hui, les études de transfert peuvent être subventionnées à **80 %** (70% par l'agence de l'eau Loire Bretagne, 10% par le Conseil Départemental). Les dossiers doivent être déposés avant octobre 2021, c'est pourquoi nous devons nous engager dans cette

démarche assez rapidement en ayant connaissance du positionnement des communes et des syndicats d'alimentation en eau potable concernés. Ces financements seront-ils mobilisables à cette hauteur dans les années futures ? Nous n'en avons pas l'assurance. Pour information, l'étude de transfert pourrait se monter à environ **80 000 €**.

Je n'ai pas d'autre position que celle de respecter la volonté des communes et des syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable et le souhait de nous engager à temps dans la démarche.

En conclusion :

Le service Environnement et moi-même nous tenons à votre disposition pour poursuivre la réflexion et l'accompagnement. Le conseil communautaire doit rester dans l'attente d'un retour le plus rapide possible afin d'avancer sur la base d'orientations solides et ainsi organiser au mieux les futurs travaux préalables au transfert de ces compétences clefs.

Il me semblait important d'apporter ces éléments à l'ensemble du conseil communautaire, de vous faire part de ma volonté et sans aucun doute de celle de l'ensemble de l'exécutif de mettre à disposition l'expertise et l'ingénierie de notre collectivité au service de nos communes.

Mme NICOUX remercie pour cette information donnée aux Communes et souhaite obtenir le texte de M. LHERITIER avant le compte-rendu du Conseil car des réunions sont prévues avec les 5 ou 6 communes indépendantes concernées. Elle souligne que cet excellent travail aidera à la réflexion.

Mme Pierrette LEGROS demande si les communes pourront toujours adhérer à plusieurs syndicats et qui prendra en charge les audits quand les communes indépendantes vont adhérer à un syndicat.

M. LHERITIER répond qu'il n'y a pas de problème pour les communes d'adhérer aux différents syndicats existants. L'Agence de l'Eau finance des schémas directeurs. Chaque commune est partie individuellement pour commander son propre Schéma Directeur.

M. Denis PRIOURET explique que la commune de Saint-Quentin a choisi pour cela un bureau d'études pour un montant de 27 000€, financé à 80% par l'Agence de l'Eau.

M. LEGER demande ce qui se passerait si un syndicat refuse l'entrée d'une commune dont le réseau serait en trop mauvais état.

M. LHERITIER répond que la compétence retomberait alors dans le giron de la Communauté de communes qui devra créer un service en régie ou redéléguer à la commune, mais c'est précisément le scénario à éviter.

M. Philippe COLLIN rappelle que le législateur est très clair : aucune commune ne pourra exploiter son eau après 2026. Le Sénat n'est pas revenu sur ce point.

Présentation du rapport d'activité de l'Office de Tourisme

M. Philippe ESTERELLAS et Mme Agnès FLORENTIN présentent le bilan 2020.

Le territoire de Creuse Grand Sud a un potentiel touristique important : 10 sites touristiques, 2 guides conférenciers, 6 hôtels, 36 restaurants, 500 manifestations par an, 28 chambres d'hôtes, 75 meublés de tourisme, 3 campings, 3 aires naturelles, la Cité de la Tapisserie, le classement à l'UNESCO, une Scène Nationale, le label Ville et Métiers d'Arts, une ville « 100 plus beaux détours de France », 2 rivières sauvages, le PNR, 2 villages étoilés, 5 entreprises du Patrimoine Vivant...

Économiquement, cela représente 3.4 millions d'euros de retombées (92 000 nuitées marchandes pour 1800 lits touristiques).

L'Office de Tourisme redevenu association en 2019 possède 2 bureaux d'information qui ont accueilli 18 000 visiteurs (physiquement ou par téléphone/mail), dont 13% d'étrangers.

Les projets 2021 : une quarantaine de sorties nature sont prévues, ainsi que des expos. Les salons reprennent.

M. ESTERELLAS ajoute que ces 37 sorties natures sont prévues sur 22 communes. Par ailleurs, 28 000€ de taxe de séjour reviennent à l'OT. Les principaux partenaires sont Creuse Tourisme, le PNR, la Lac de Vassivière et la Ville d'Aubusson (avec la lissière pour la collection municipale). La Communauté de communes est aussi un acteur majeur, grâce à sa convention d'objectifs et de moyens, son ingénierie et l'accompagnement de porteurs de projets touristiques. Même si ce n'est pas facile, la volonté est de travailler avec toutes les associations et toutes les communes.

M. MOINE lui demande où en est le classement de l'office en 2 étoiles, qui permettra à Aubusson d'obtenir le label « commune touristique »

M. ESTERELLAS indique que le dossier a été envoyé le 11 mai à la préfecture et qu'une réponse est attendue cette semaine

M. LEGER signale que plusieurs élus ont assisté au Pays au rendu d'un rapport de stage sur la valorisation de nos savoir-faire. Pourrait-on obtenir ce rapport ?

M. ESTERELLAS pense que oui.

Mme BERTIN remercie l'Office et souhaite que cette présentation soit reconduite chaque année, comme prévu par la convention d'objectifs.

1. Vente de locaux à Saint-Sulpice les Champs

Mme BERTIN expose que les cessions de biens sont une préconisation de la CRC qui nous encourage fortement à réaliser des ventes.

M. Claude BIALOUX expose que la Communauté de communes n'ayant pas de projet sur ce lieu et la Commune recherchant des bâtiments pour créer de nouvelles activités et plus globalement pour la revitalisation de son centre-bourg, la Communauté de communes a proposé à la Commune de Saint Sulpice les Champs l'acquisition de cet ensemble immobilier.

M. Alex SAINTRAPT ajoute que la surface totale de 547m² recouvre le musée Jamot actuel ainsi qu'une grange attenante. Le lieu est partagé avec des logements de Creusalis à l'étage. La Commune souhaite reprendre ce bien au prix d'achat à la CIATE en 2014. L'association Eugène Jamot a été dissoute et le musée n'avait jamais vraiment trouvé son public. IL vivait de différents subsides et le nombre de visiteurs était très réduit les dernières années. La Commune souhaite en faire un tiers-lieu.

Mme BERTIN précise qu'elle a rencontré la présidente de l'association lors de la remise des clés qui regrettait ce départ.

M. MOINE estime que c'est une bonne opération mais qu'il convient plutôt de parler d'une augmentation par rapport au budget voté, que de plus-value.

Adopté à l'unanimité (M. SAINTRAPT ne prend pas part au vote).

2. Lac de Vassivière – modification de statuts

M. ESTERELLAS expose qu'il est nécessaire de modifier l'article 2 portant sur la compétence assainissement. Par ailleurs, Creuse Grand Sud aura toujours 3 délégués et 3 voix. En revanche la Région voit son nombre de voix baisser légèrement.

M. Benjamin SIMONS, élu au Lac, explique qu'un rééquilibrage des voix était nécessaire en faveur de Creuse Sud Ouest, qui avait un délégué de moins que Creuse Grand Sud alors qu'elle contribuait plus. Cela a donc été possible grâce à la Région qui a accepté de céder une place à Creuse Sud Ouest.

Adopté à l'unanimité.

3. Pays Sud Creusois– modification de statuts

Mme BERTIN précise qu'il s'agit d'acter un changement de locaux, plus précisément un changement d'étage dans le bâtiment de la MEFAA.

Adopté à l'unanimité.

4. Participation financière aux syndicats mixtes et organismes de regroupement - correctif

M. PRIOURET expose qu'il s'agit d'une délibération corrective suite à une erreur de calcul dans certaines participations sur le nombre d'habitants. Nous économiserons 16.85€ (total 199 428.15€).

Adopté à l'unanimité.

Arrivée de M. DUCOURTIOUX à 20h04

5. Attribution de subvention à la Scène Nationale d'Aubusson

Mme BERTIN expose que la Scène Nationale a bénéficié du chômage partiel en 2020 et a vu ses subventions de la DRAC maintenues. Son compte est bénéficiaire de 15 757 € pour cette année 2020 avec également des réserves au bilan. La proposition faite ce soir est ainsi de ramener la subvention de 50 000 à 30 000€. Cet équipement reste d'une grande importance pour notre territoire. Elle encourage les délégués à aller assister à des spectacles.

Mme Elodie MALHOMME ajoute que l'équipe de la Scène a fait de gros efforts. Pour la 1ère fois, des rendez-vous auront lieu tout l'été. Il faut continuer à les soutenir fortement.

Mme BERTIN précise que la Scène sait qu'elle a tout notre soutien, mais qu'il était raisonnable pour nous de diminuer la subvention cette année en raison de nos difficultés. Elle rappelle l'obligation de signer une convention à partir de 23 000 €.

M. MOINE demande à Mme BERTIN de rendre compte de ce qui s'est passé à l'avant-dernier conseil d'administration.

Mme BERTIN explique qu'un agent a demandé une rupture conventionnelle, mais que ce coût avait été provisionné.

M. MOINE indique que cette rupture a coûté 48 000€ et que la SNA n'en a parlé à personne sauf à la DRAC. Par ailleurs, 135 000€ de crédits DRAC ont glissé de 2020 à 2021, ce qui augmente encore l'excédent. Il dit défendre la SNA mais devant les difficultés que connaît la Communauté et l'embellie que connaît la Scène, nous aurions pu aller au-delà dans la diminution de notre subvention.

Mme BERTIN répond que le montant de 30 000€ est acceptable par la SNA, mais nous ne pouvons pas donner moins.

M. MOINE se dit choqué par cette rupture conventionnelle de confort voulue par l'agent. Un agent qui veut partir doit démissionner.

M. ESTERELLAS remarque qu'il y aurait eu une situation très compliquée à gérer s'il n'y avait pas eu cette rupture conventionnelle.

M. MOINE répète que les élus n'ont délibérément pas été informés, alors qu'on sait bien les trouver quand il y a des difficultés.

M. Alain DETOLLE, comme M. ESTERELLAS, observe que les ruptures conventionnelles sont faites précisément pour se séparer dans des situations compliquées

Mme BERTIN rappelle qu'elle a eu des échanges et qu'elle a été d'accord avec les deux co-présidentes de la Scène.

M. MOINE estime que tout en affirmant notre attachement à la Scène, on pourrait ramener la subvention à 0 € car la SNA aurait les moyens financiers de le supporter. Vu notre situation ce serait dommage de passer à côté de cette économie.

Mme COLLET-DUFAYS pense qu'on pouvait proposer moins, sans pour autant aller jusqu'à 0.

M. ESTERELLAS affirme que le soutien doit être politique. Il n'y a que 70 labels Scène Nationale en France. C'est un investissement culturel mais aussi économique. Il faut être vigilants sur le signal qu'on envoie.

M. PRIOURET, comme M. ESTERELLAS, pense qu'il y aurait eu probablement un risque d'aller aux prud'hommes suite à un licenciement et donc de payer plus cher.

M. MOINE affirme qu'il n'y avait pas de risque d'aller aux prud'hommes si l'employeur ne licencierait pas l'agent. Il y a eu beaucoup de connivences dans cette affaire.

M. ESTERELLAS rappelle que Christine Malard a été nommée directrice à l'unanimité du jury. En une seule année, le départ de 2 personnes permet de récupérer en salaires une partie du financement de cette rupture conventionnelle. Quant aux crédits DRAC, ils sont fléchés sur l'artistique. Personne ne peut être content de cette situation.

Adopté à la majorité, (CONTRE : Mmes et MM. MOINE ; HAYEZ ; MERIGOT ; BŒUF ; ROUGIER ; RAVET ; HAGENBACH (+ pouvoirs Bouquet et Dugaud) ; BAUCULAT. ABSTENTIONS : Mmes et MM. TOURNIER ; PINLON (+ pouvoirs Arnaud et Veronnet) ; LEGROS ; CHEVREUX ; SALVIAT ; COLLIN ; COLLET-DUFAYS. M. DUCOURTIOUX NE PRENANT PAS PART AU VOTE)

6. PACTE DE GOUVERNANCE

Mme BERTIN explique que conformément à la loi, un débat doit s'engager en séance du Conseil. La dernière conférence des maires a été l'occasion de discuter de ce pacte de gouvernance.

Intervention de **Mme HAYEZ** :

Madame la Présidente
Madame la Vice-présidente
Messieurs les Vice-présidents
Mesdames et Messieurs les élus,

Normalement, ce débat aurait dû intervenir en début de mandat afin de nous permettre de rédiger un pacte de gouvernance et de l'approuver avant le 28 juin 2021. Cela fait tout de même une année que nous travaillons ensemble et d'après la conférence des maires, nous nous interrogeons toujours sur l'intérêt d'établir un pacte de gouvernance. Je comprends que le contexte sanitaire ait pu être un frein à la réflexion.

Après avoir dit cela, il faut tout de même avancer même si nous avons perdu une année de travail. Il s'agit maintenant de ne pas renvoyer aux calendes grecques ce projet qui est nécessaire pour le bon fonctionnement de notre communauté de communes. C'est LE document qui nous fait défaut pour travailler sereinement.

La qualité de la relation entre l'intercommunalité et ses Communes membres constitue autant un enjeu de démocratie que d'efficacité des politiques publiques. Nous avons la responsabilité de nous poser les bonnes questions et d'y apporter des réponses. Voici un certains nombres de questions qui me sont venues spontanément :

Comment faire émerger une décision supra-communale tout en respectant la juste place du maire et des élus municipaux ? Comment construire un équilibre entre efficacité et proximité dans la mise en œuvre des politiques publiques ? Comment assurer l'information pertinente des citoyens à propos de l'action intercommunale ?

Et pour finir, comment établir un pacte de confiance entre l'intercommunalité et ses Communes membres ? On en voit l'importance, dans un dossier comme celui de l'Intermarché, qui concerne autant la communauté de communes que la commune d'Aubusson et sa politique de protection des commerces de centre-ville. Les élus d'Aubusson ont suffisamment été échaudés par l'attitude du précédent exécutif dans ce dossier, qui nous cachait des choses. Il est donc nécessaire de fixer des règles claires et acceptées.

Notre mandature peut le faire et peut être innovante. Puisque nous ne sommes plus du tout dans les délais, et que nous ne risquons pas de sanctions, je vous invite à réfléchir au sein de vos communes respectives sur un projet de territoire. Certains et plus particulièrement les anciens, me diront qu'il existe, puisqu'il a été présenté le 18 février 2020 lors du dernier conseil de la précédente mandature. Le problème est que ce projet ne nous a jamais été remis ni même débattu par la présente assemblée. Je ne sais pas pour vous, mais personnellement, je m'interroge sur la légitimité d'un projet adopté par les élus d'une autre mandature. Je l'ai lu. Il a tout de même le mérite de partir d'une partie de l'existant, de proposer des pistes. Bref, il peut nous servir de base de réflexion et même plus, si chaque nouveau conseil municipal le travaille.

Je vous propose donc une méthode de travail et je vous invite à la critiquer et à l'améliorer, cela va sans dire:

En partant de l'existant, définissons où NOUS voulons aller. Nous sommes fraîchement élus. Nous avons donc encore en mémoire notre programme et donc notre projet pour nos communes respectives. Maintenant, il faut le traduire au niveau supérieur : l'intercommunalité, si ce n'est pas déjà fait.

Au niveau du groupe d'Aubusson, j'invite le groupe auquel j'appartiens ainsi que les autres à travailler sur ce sujet et de vous rendre une copie pour le conseil communautaire de septembre ou octobre 2021. J'espère que toutes les communes feront de même. Nous pourrions ainsi avancer rapidement et définir un cap commun pour les 5 prochaines années. Je pense qu'il faut aboutir à un projet de territoire qui est propre à notre territoire. Un projet dans lequel, il n'est pas nécessaire de nommer le territoire pour le reconnaître. Il ne faut pas un projet passe partout ou un copier-coller d'internet. Les phrases types du style « conforter la solidarité entre les habitants » ou « Faire valoir nos atouts par une offre touristique cohérente », sont à bannir. Elles peuvent s'appliquer à toutes les comcom de France et de Navarre !!

NOTRE projet de territoire nous aidera à rédiger NOTRE pacte de gouvernance. Pour ce faire, il faudra que nous puissions nous réunir régulièrement. Cela nous permettra d'échanger, de mieux nous connaître et donc de gagner en confiance les uns avec les autres. Le but de ces travaux est de créer une démarche transversale et participative.

Je vous propose d'aboutir à un pacte de gouvernance en deux parties. La première partie portera sur les valeurs de Creuse Grand Sud (garantir l'association des communes à la prise de décision ; conduire à un renforcement de l'esprit communautaire et de la place de la commune et placer la proximité au cœur de l'organisation de l'intercommunalité). La seconde partie portera sur la définition de la place des élus de notre territoire (l'association des élus municipaux avec ou sans mandat communautaire, la précision du rôle de chaque instance intercommunale et l'articulation entre chaque instance). Il faudra par ailleurs que les maires réfléchissent aussi sur la conférence des maires, la périodicité etc.

Il faudrait aussi réfléchir sur une plus grande parité entre les femmes et les hommes, notamment au niveau de l'exécutif.

D'autres sujets pourront bien évidemment être abordés. Je pense qu'il ne faut rien s'interdire.

Voilà, nous avons du travail. Mais travailler pour aller vers l'excellence et la cohésion est toujours motivant. Et notre mandature peut aisément relever le défi. Nous nous sommes déjà retrouvé pour plusieurs d'entre nous à Guéret pour la défense de nos écoles pendant plusieurs samedis. Nous avons donc déjà prouvé une solidarité certaine.

Prendre du temps, c'est bien, à condition de ne pas en perdre. Par conséquent, prévoir six mois de travail ne semble pas absurde. Par ailleurs, je propose à cette assemblée, si elle décide d'approuver la démarche d'un pacte de gouvernance, d'élire plusieurs membres permanents pour réaliser ce projet certes ambitieux

mais tellement nécessaire. Ces membres pourront être choisis, de préférence, en dehors de l'exécutif qui semble avoir assez de travail, et sera bien évidemment, placé sous la présidence de notre présidente.

Mme BERTIN remercie Mme HAYEZ pour son intervention et rappelle que nous sommes tous fraîchement élus et que l'État a accordé un délai au-delà des 6 mois prévus pour tenir ce débat. À chaque Conseil, elle fait remonter les informations sur les actions de la Communauté de communes et de l'exécutif, car elle est attachée à la transparence des informations. Bien sûr, notre projet de territoire n'en est qu'aux prémises. Nous avons aussi à revoir le règlement intérieur, et il faut rappeler qu'une commission gouvernance/communication a été créée à la demande de Thierry LETELLIER. La conférence des maires a jugé que le débat devait se tenir en Conseil, ce que nous faisons ce soir, mais le délai est court.

Mme LEGROS demande si le CODEV, qui doit faire partie du projet de territoire, fait partie de la gouvernance.

Mme BERTIN estime que non, mais que la Conférence des Maires a été rendue obligatoire par la loi.

Mme LEGROS s'interroge sur l'opportunité que les Communes proposent chacune leur projet.

Mme BERTIN explique que le débat de ce soir porte sur l'intérêt ou pas de se doter d'un pacte de gouvernance.

Mme HAYEZ souhaite associer plus les élus municipaux aux travaux de la Communauté de communes.

Mme COLLET-DUFAYS indique qu'elle ne pouvait pas être présente normalement pour la Conférence des maires, puisqu'elle n'est pas maire, mais elle apprend que les vice-présidents étaient finalement invités. Il y a donc eu un bug d'organisation.

Mme LEGROS considère que les conseillers municipaux ont déjà du mal à assister à toutes les commissions et sous-commissions. Il n'y a pas d'intérêt pour les petites Communes à aller dans un pacte de gouvernance.

Mme NICOUX ajoute que notre fonctionnement permet la participation de tous ceux qui le souhaitent. On ne peut jamais aller à toutes les réunions, nous ne sommes pas omniscients, il faut déléguer. La coopération intercommunale existe réellement.

M. Gérard SALVIAT rappelle qu'on a souhaité travailler sur le Projet de Territoire, alors faisons-le, de même que sur le CODEV. Nous avons un grand nombre de conseillers municipaux : il faut travailler sur leur mobilisation à participer à la Communauté de communes. Il serait bien qu'un conseiller communautaire intervienne dans les conseils municipaux.

Mme PINLON demande si la commission gouvernance existe et a commencé à travailler, et si elle fusionnerait avec le pacte de gouvernance.

Mme BERTIN propose justement que la commission gouvernance se réunisse pour travailler sur le pacte.

M. MOINE pense que l'important c'est d'établir des règles de fonctionnement entre les communes et la Communauté de communes. Le pacte de gouvernance c'est de formaliser et d'adapter notre fonctionnement, et d'avancer vers la mutualisation de moyens humains et techniques.

M. LEGER estime que l'écueil c'est le lien entre les conseillers municipaux et la Communauté de communes. Ils se sentent éloignés voire étrangers à la Communauté de communes. Peut-être qu'il faudrait réunir 2 fois par an les conseillers municipaux en séminaire. Malgré les 30 ans d'existence des communautés de communes, c'est toujours le même écueil.

M. COLLIN s'étonne d'entendre que rien ne fonctionne dans cette Communauté de communes. Beaucoup de travail a été fait pourtant. Il ne saisit pas ce qu'on apporterait de plus avec d'autres réunions, car on a déjà du mal à faire ce qu'on a à faire. Est-ce qu'il faut réellement le formaliser ?

Mme BERTIN entend que les élus sont intéressés par ce travail mais souhaite qu'on se laisse du temps car nous ne pouvons pas tenir le délai du 28 juin. Tout a toujours été ouvert ici. On a mis en place la participation du plus grand nombre.

Mme NICOUX explique que la priorité est de faire ce que nous aurons décidé dans un règlement intérieur. Les gens ne viennent pas dans les commissions et nous ne pourrions pas être présents partout tout le temps.

M. DETOLLE aimerait qu'on analyse ce qui existe, qu'on simplifie les choses au lieu de faire des usines à gaz, pour ne pas décourager les élus de base. Il ne faut pas non plus mélanger le Projet de Territoire et le Pacte de Gouvernance.

Mme BERTIN propose de se réunir en commission pour travailler sur la gouvernance, mais en partant du règlement intérieur, avec une échéance à la rentrée.

Mme NICOUX souhaite demander à M. LETELLIER de se charger de cette commission.

Mme BERTIN acquiesce et indique qu'elle présidera cette commission.

Mme HAYEZ incite chacun à réfléchir au sein de son conseil municipal sur ce qu'il souhaite faire, avant la réunion de cette commission.

Adopté à l'unanimité (abstention de M. COLLIN).

| |
|--|
| 7. Renouvellement d'un groupement de commandes de fournitures de carburant et autres combustibles |
|--|

M. PRIOURET explique que le but de cette convention est d'obtenir des coûts plus intéressants

Mme Marina BONIFAS se demande s'il y a urgence si ce groupement court jusqu'en 2022. Elle fait remarquer que l'accord-cadre du Conseil Départemental est plus cher pour les communes. Féniers et Magnat ont fait dernièrement une commande qui est 20 centimes moins cher.

M. PRIOURET observe qu'en renégociant individuellement, on pourrait avoir en réalité de meilleurs coûts. Cela pose question : il n'est donc pas toujours vrai qu'à plusieurs on est plus forts.

M. MOINE demande si l'ancien groupement de commande des hôpitaux est le même que celui dont on parle.

M. SAINTRAPT acquiesce, c'est une évolution de ce groupement repris par le Département.

Mme NICOUX demande si nous disposons des tarifs de l'année précédente.

M. DUCOURTIOUX suggère d'ajourner cette décision.

Mme BONIFAS explique que dans l'accord-cadre du Département, il n'y a qu'un seul concurrent, l'entreprise Picoty. Sur la commune de Féniers, nous avons 3 entreprises qui répondent à chaque remise en concurrence. La Communauté de communes devrait passer son propre accord-cadre.

M. LEGER constate que le fait d'être prisonnier d'une seule entreprise explique tout de la situation.

Mme LEGROS pense que le problème vient du volume et des livraisons : certaines entreprises ne peuvent pas répondre aux conditions de la consultation.

Mme BERTIN observe que finalement, en adhérant pas au groupement, la Communauté de communes pourrait aller dans les stations-services d'Aubusson. Nous accélérerions ainsi la réflexion engagée au CHSCT sur l'arrêt de notre propre pompe à carburant qui n'est plus aux normes. Elle s'interroge cependant sur le temps de travail en interne pour mener à bien un accord-cadre.

M. MOINE approuve d'autant qu'il ne sait pas si la cuve de la Communauté de communes est double peau. Cela a été le cas pour la Commune d'Aubusson pour la cuve de la Gendarmerie qui était simple peau et fuyarde. Il est possible de la neutraliser définitivement puis d'aller dans les stations alentours, mais cela coûte de l'argent. C'est peut-être l'occasion désormais de changer de système de fonctionnement.

Rejeté à l'unanimité.

9. Révision allégée n°1 du PLU d'Aubusson

Mme BERTIN rappelle que la procédure, la publication et les délais ont été respectés.

M. BIALOUX détaille la procédure qui s'est déroulée dans le cadre légal et les délais prévus.

Mme BERTIN fait remarquer que ce dossier a demandé beaucoup de temps de travail des agents.

Adopté à la majorité. CONTRE : MM. DETOLLE ; MIOMANDRE et TOURNIER. ABSTENTION : MM. SIMONS et LHERITIER.

10. Financement Dorsal Jalon 2 et avance remboursable du Département

Mme COLLET-DUFAYS explique que notre participation pourrait être plus faible que prévue si beaucoup de prises sont vendues. Plus on commercialise des prises, plus la redevance versée par la SPL augmente et donc plus la contribution à Dorsal diminue. Il resterait au final 570 000€ d'autofinancement sur le Jalon 1 et 194 000€ sur le Jalon 2. Ce Jalon 2 bénéficiera de la même avance remboursable que le Jalon 1. Elle rappelle que les opérateurs doivent respecter un délai de 3 mois avant l'ouverture commerciale.

Adopté à l'unanimité.

11. Validation de projets Boost'Ter

Mme BERTIN propose que 2 nouveaux projets soient validés ce soir, de même que l'ingénierie correspondant au poste de direction du service DAT (demande d'un montant de 20 000€/an). Ces projets sont :

Fonds tapisseries contemporaines : la sollicitation de Boost'Ter à hauteur de 27 000€ permettra de cofinancer notre participation au fonds.

Radio-Vassivière : installation d'un studio mobile à Aubusson (5190€).

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

M. MOINE souhaite savoir ce qu'il en est de la participation de la Communauté de communes à la Maison de l'Emploi.

Mme BERTIN répond que cette décision a été reportée dans l'attente d'informations complémentaires.

Elle remercie Antoine TEUMA, directeur adjoint, pour son investissement toutes ces années car il va quitter la Communauté de communes pour la mairie de Vallière.

***** La séance est levée à 21h50 *****